

Des dizaines de milliers de Québécois possèdent une embarcation motorisée dont ils se servent pour se déplacer sur l'eau, à la recherche de sites de pêche exceptionnels ou simplement pour le plaisir de profiter de la quiétude d'un lac ou d'une rivière.

La circulation des embarcations munies de moteurs peut entraîner des impacts sur certaines espèces fauniques et sur les communautés végétales riveraines.

Les impacts sur la végétation

La circulation des embarcations peut provoquer le bris ou la mort de plantes ou de végétaux fragiles et entraîner la modification des écosystèmes littoraux. Le passage des embarcations peut aussi provoquer l'érosion des berges.



Les impacts sur la faune

Le dérangement, la dégradation des herbiers aquatiques, les modifications physiques des habitats et la contamination par des résidus pétroliers sont autant de menaces pour les mammifères, les oiseaux, les poissons, les amphibiens ou les reptiles.

En circulant dans les zones peu profondes, les herbiers et les zones marécageuses, les embarcations provoquent parfois des vagues qui peuvent avoir des effets négatifs sur la reproduction des oiseaux qui nichent dans ces zones. Le bruit des moteurs peut aussi déranger les oiseaux qui couvent leurs œufs. Le dérangement peut aussi avoir des effets chez les amphibiens.

De même, le dérangement peut pousser certaines espèces à délaisser leur site habituel de reproduction. Elles deviennent alors plus susceptibles à la prédation.

Des modifications de comportement ont aussi été remarquées chez des espèces de poissons qui utilisent les herbiers et les marais pour se reproduire.

Faire sa part

- Circuler dans les secteurs les plus profonds des lacs et des rivières afin de diminuer les impacts des vagues qui peuvent entraîner l'érosion des berges et modifier l'habitat des animaux qui y vivent.
- Éviter de circuler dans les zones connues pour la sensibilité des espèces animales et végétales qu'on y trouve.
- Respecter les couloirs de navigation balisés. Ceci permet en outre d'éviter certains accidents fâcheux.
- Lorsque des déplacements en zone peu profonde sont incontournables, les effectuer en diminuant la vitesse.
- Lors du ravitaillement en essence ou en huile, éviter tout déversement dans l'eau. Garder sous la main du matériel absorbant dont on peut disposer adéquatement.
- Dans le cas d'une rencontre avec la faune, éviter le harcèlement. D'ailleurs, la loi prévoit que « Nul ne peut pourchasser, mutiler ou tuer volontairement un animal avec un véhicule, un aéronef ou une embarcation motorisée. »